

CONSEIL d'ÉCOLE du 1er avril 2008

Ont participé à cette réunion :

- madame Auneau Marie-Thérèse, maire de St Aubin
- madame Caprais Vanessa, adjointe au maire
- madame Thomas Nathalie (née Cartron), déléguée départemental de l'Education nationale
- 11 représentants de parents d'élèves
- 12 enseignants de l'école

Madame Perche Soizic, désormais conseillère municipale a décidé de ne plus représenter les parents d'élèves au sein du Conseil d'École.

A. SUJETS D'ACTUALITÉ

Pendant 3 semaines, les élèves de madame Le Gac, enseignante de CE1, ont été répartis dans d'autres classes, faute de remplaçant.

L'Inspection Académique d'Ille et Vilaine a décidé de faire appel à des enseignants retraités pour pallier aux difficultés de remplacement rencontrées actuellement dans notre département. Les enseignants s'insurgent : pourquoi ne pas recruter des jeunes sur la liste complémentaire du concours Professeur des Écoles ou des jeunes diplômés au chômage? Quant aux représentants de parents, ils pensent que, pour les enfants, c'est "mieux que rien", même s'ils désapprouvent également le principe.

Par voie de presse, nous avons appris la mise en place de stage de remise à niveau, pour les élèves de C.M. pendant les vacances scolaires.

Avant les vacances de février, l'Inspection nous a demandé de préciser le nombre d'élèves susceptibles d'être intégrés dans ce projet.

Il était prévu que ces enfants soient encadrés par des enseignants volontaires, 3 heures par jour pendant 5 jours consécutifs. Compte tenu de la désapprobation, par les enseignants, du dispositif proposé, le conseil des maîtres a renvoyé un recensement néant concernant les élèves et les maîtres. A ce jour, aucune nouvelle : absence de volontaires ? Abandon du projet ?

De nouveaux programmes doivent être mis en application dès la rentrée. Le Ministre de l'Éducation Nationale a décidé de lancer une consultation nationale auprès des enseignants.

Lors d'un conseil de maîtres extraordinaire, les enseignants ont, pendant 3 heures, pris connaissance des documents et rédigé la synthèse de leur réflexion : les enseignants ont fait part de leurs nombreux points de désaccord et sont dubitatifs quant à un éventuel remaniement du projet initial. Réponse lors du prochain conseil.

Pour permettre aux maîtres de récupérer ces heures, il est prévu de libérer les enfants le

MARDI 8 JUILLET à 11H45 !!!

Il est demandé à madame le maire d'intervenir, auprès de l'Inspection, pour proposer une date plus judicieuse. Que ferez-vous de vos enfants l'après-midi ?

Le Ministre de l'Éducation a aussi décidé qu'à compter de la rentrée 2008, la durée d'enseignement pour tous les écoliers passera de 26 heures à 24 heures par semaine. En conséquence, la rentrée des classes aura lieu pour tous (école, collège et lycée), le MARDI 02 SEPTEMBRE 2008. L'horaire hebdomadaire des enseignants est maintenu à 27 heures: 36 H hors présence des élèves sont actuellement utilisées pour les réunions : conseils d'école, de maîtres, de cycles et pour la formation continue. En ce qui concerne les 72 H de plus qui seront dues en 2008-2009, elles devraient servir, entre autres, à la mise en place de soutien pour les élèves en difficulté. Mais, à ce jour, aucune précision sur les modalités d'organisation et de fonctionnement.

B. PRÉPARATION DE LA RENTRÉE

L'annonce, dans la presse locale, du départ éventuel du 11ème RAMA, a suscité quelques inquiétudes dans la mesure où sont scolarisés, dans l'école, 14 enfants de militaire en maternelle et 10 en élémentaire. Il semblerait que la délocalisation ne soit pas prévue dans l'immédiat.

Selon les effectifs prévisionnels de janvier (132 en maternelle et 219 en élémentaire), nous faisons partie des écoles susceptibles d'avoir une ouverture en septembre. La décision ne sera prise qu'après la rentrée, mais il faut déjà se préparer à cette éventualité, car il n'y a pas de salle disponible.

Un poste de psychologue est d'ores et déjà créé sur notre secteur. La mise à disposition d'un bureau équipé d'une armoire fermant à clé, est sollicitée auprès de madame le Maire.

C. AMÉNAGEMENT DES ESPACES RÉCRÉATIFS

Une enquête a été menée en élémentaire afin de recenser les souhaits des élèves. Les enseignants ont eux aussi exprimés des besoins :

- supprimer bordures dangereuses et pelouses impraticables
- modifier les couloirs de circulation
- tracer au sol des marelles, des terrains de jeux collectifs.....

Pour la réalisation de ce projet, il est important de préciser les besoins dans chaque cour, de prendre en compte tous les problèmes techniques, de définir les priorités, d'évaluer les coûts, de prévoir un échéancier des travaux.

C'est pourquoi, nous attendons, au plus vite, la mise en place d'une commission municipale qui associerait élus, techniciens, conseillers pédagogiques, parents et enseignants.

D. ORGANISATION ET FINANCEMENT DES CLASSES TRANSPLANTÉES

Le financement des sorties scolaires avec nuitées a été abordé à la demande de quelques parents. Malgré la subvention de la Mairie (2475 €), l'aide de l'Amicale (1250€) et les ventes diverses, le coût de certains séjours reste élevé.

Il faut donc, dès à présent, engager une réflexion, au sein de l'école, pour pallier aux difficultés rencontrées par certaines familles : séjours moins nombreux, moins longs, aides exceptionnelles ?

E. QUESTIONS DIVERSES

- RESTAURANT SCOLAIRE : en cas d'absence de personnel, il est demandé si possible que 2 personnes soient maintenues en surveillance de cour.

- BASE ELEVES :

Intervention de Mme Lesaule : "Suite à la parution au journal officiel du décret d'application de la loi prévention de la délinquance en février 2008, autorisant le maire à créer des fichiers concernant l'absentéisme des enfants scolarisés sur la commune, il est demandé de clarifier auprès de tous les parents : au bout de combien de jours un enfant peut être considéré absentéiste ; qui doit signaler l'absentéisme et selon quel critère le justificatif d'absence est considéré recevable ou non ; de rappeler clairement les sanctions encourues par les familles.

Ce décret permet également au maire de demander des renseignements auprès des organismes versant des prestations familiales, ce qui n'est pas sans rappeler les craintes d'interconnexion de fichiers soulevées dès le départ par les parents, lors de la mise en place de « base élèves ». "

Les maîtres rappellent que l'absentéisme peut être révélateur de problèmes divers. C'est pourquoi il est obligatoire de renseigner un cahier d'appel journalier. Ce document interne à l'école est suffisant pour révéler tout absentéisme inquiétant, mais c'est aussi et déjà un outil de contrôle pour l'Inpection qui peut, à tout moment, le consulter (cela n'est jamais arrivé à ce jour).

Une partie de la réponse concernant l'absentéisme, se trouve dans le règlement intérieur de l'école. Pour ce qui est des sanctions encourues, la directrice va se renseigner auprès des services académiques.

- HYGIÈNE ET SANTÉ :

Sachant que l'hygiène des mains est essentielle et particulièrement en période de contagion, il est demandé par des parents de réfléchir à un moyen plus adapté pour s'essuyer les mains que celui actuel : à savoir une petite serviette pour l'ensemble des enfants et pour la journée qui est entièrement mouillée dès le matin au premier lavage de mains (et donc souillée pour le reste de la journée). Est soulevée la question du distributeur de papier, ou d'un dérouleur de tissu. Pour le premier l'inconvénient est le gaspillage, pour le deuxième la sécurité.

Il est demandé de réfléchir ensemble (parents, enseignants, ...) à ce problème afin d'améliorer l'hygiène des enfants au sein de l'école.

Des interrogations sont soulevées à propos d'une fiche médicale contenant des données personnelles, qui serait à remplir systématiquement par tous les parents des enfants de grande section. La directrice n'a pas eu connaissance de cette fiche. Il semblerait que cette campagne n'ait pas encore démarré sur notre secteur. De plus amples renseignements seront demandés à la médecine scolaire.